

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **3 juin 2019, à 20 h.** Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

259, boulevard Perron Ouest

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 5.1 – Grille des spécifications no. 11

Autoriser l'implantation d'un agrandissement du bâtiment accessoire annexé à la résidence principale jusqu'à une distance de 6,40 mètres de la rue incluant les débords de toit, au lieu des 30,0 mètres prescrits. Le mur avant de l'agrandissement devra être parallèle au mur avant du bâtiment existant.

Article 5.4:

Accepter que la résidence principale ainsi que tout bâtiment accessoire qui y sera annexé puisse être implanté avec un angle supérieur à 2° par rapport à la ligne parallèle à la rue.

Donné à New Richmond
Ce 15^e jour de mai 2019

Céline LeBlanc
Greffière